

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-trois, le 16 septembre, à 9 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-et-un, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 8 septembre 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 21
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

8 septembre 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

18 septembre 2023

OBJET : Personnel
communal : présentation
de l'organigramme de la
collectivité.

230916-03

Présents : Mmes LESCURAT..JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes DUCEAU..MATHIAUD..AURAT..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr DE SOUSA à Mr LIMOGES, Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mr RICHOUX à Mme MATHIAUD, Mr LEFEBRE à Mr DUFLOUX, Mme CHIROL à Mme AURAT.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 est approuvé (date de publication : 18 septembre 2023).

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'administration de la collectivité et en réponse à plusieurs besoins exprimés par les agents, un « référentiel RH » sera prochainement déployé. Constitué par un ensemble d'outils (logiciels et matériels) mis à disposition à chaque niveau de la hiérarchie, ce « référentiel RH » permettra à chaque agent d'avoir un accès direct et décentralisé aux informations (professionnelles ou personnelles) qui le concernent et ce en temps réel.

Le référentiel RH comporte ainsi 3 outils logiciels :

- Un organigramme pouvant être décliné sous forme de trombinoscope,
- Un module de dématérialisation des entretiens annuels,
- Des outils de requêtes statistiques permettant la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Ces trois outils permettent de décentraliser les données RH du logiciel de gestion des ressources humaines (CIRIL) et d'en donner l'accès aux agents pour ce qui les concerne.

.../...



Les fonctionnalités permises par le référentiel RH sont notamment :

- L'établissement d'un bulletin individuel accessible à l'agent et contenant les différentes informations le concernant :
 - État civil et situation familiale,
 - Catégorie, grade, échelon,
 - Éligibilité aux avancements de grade, d'échelon et promotion interne,
 - Fiche de poste,
 - Gestion des absences,
 - Éléments relatifs à la formation : formations demandées, annulées, concours à venir, préparations, formations obligatoires et dates de renouvellement (CACES, SST, etc.),
 - État des congés : congés pris, congés restants, congés demandés, etc.,
 - Comptes rendus d'entretiens annuels.

- L'établissement de différentes statistiques et outils de pilotage RH :
 - Pyramide des âges,
 - Anticipation des fins de contrat et des départs en retraite,
 - Gestion de formations et plans de formations,
 - Suivi des entretiens professionnels,
 - Gestion des demandes de mobilité,
 - GPEC.

- La mise en œuvre d'actions de communication interne comme l'envoi d'un mail à tous les agents pour annoncer en temps réel l'arrivée d'un nouvel agent, ses missions, son affectation, la durée de son engagement ou encore la remise automatique à tout nouvel arrivant des informations nécessaires à sa bonne intégration (organigramme, annuaire interne, documents règlementaires et de sécurité, etc.).

La décentralisation et la mise à disposition des informations aux agents et le bon déploiement des fonctionnalités présentées ci-dessus nécessitent en premier lieu de mettre à jour les organigrammes de la ville de Domérat et de son CCAS, les intitulés des directions, services et unités de travail de la collectivité et de son établissement et les intitulés de postes.

Mme le maire présente à l'assemblée pour information les organigrammes mis à jour, étant précisé que la démarche de mise en place du « référentiel RH » et les organigrammes ci-joints ont été soumis au comité social territorial lors de ses séances des 26 juin, 13 juillet et 15 septembre dernier.

Le conseil municipal, **PREND** acte des informations communiquées par madame le maire.

 Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :
Guillaume SURLEAU,
Secrétaire de séance.



ORGANIGRAMME DES SERVICES – Septembre 2023

Direction générale

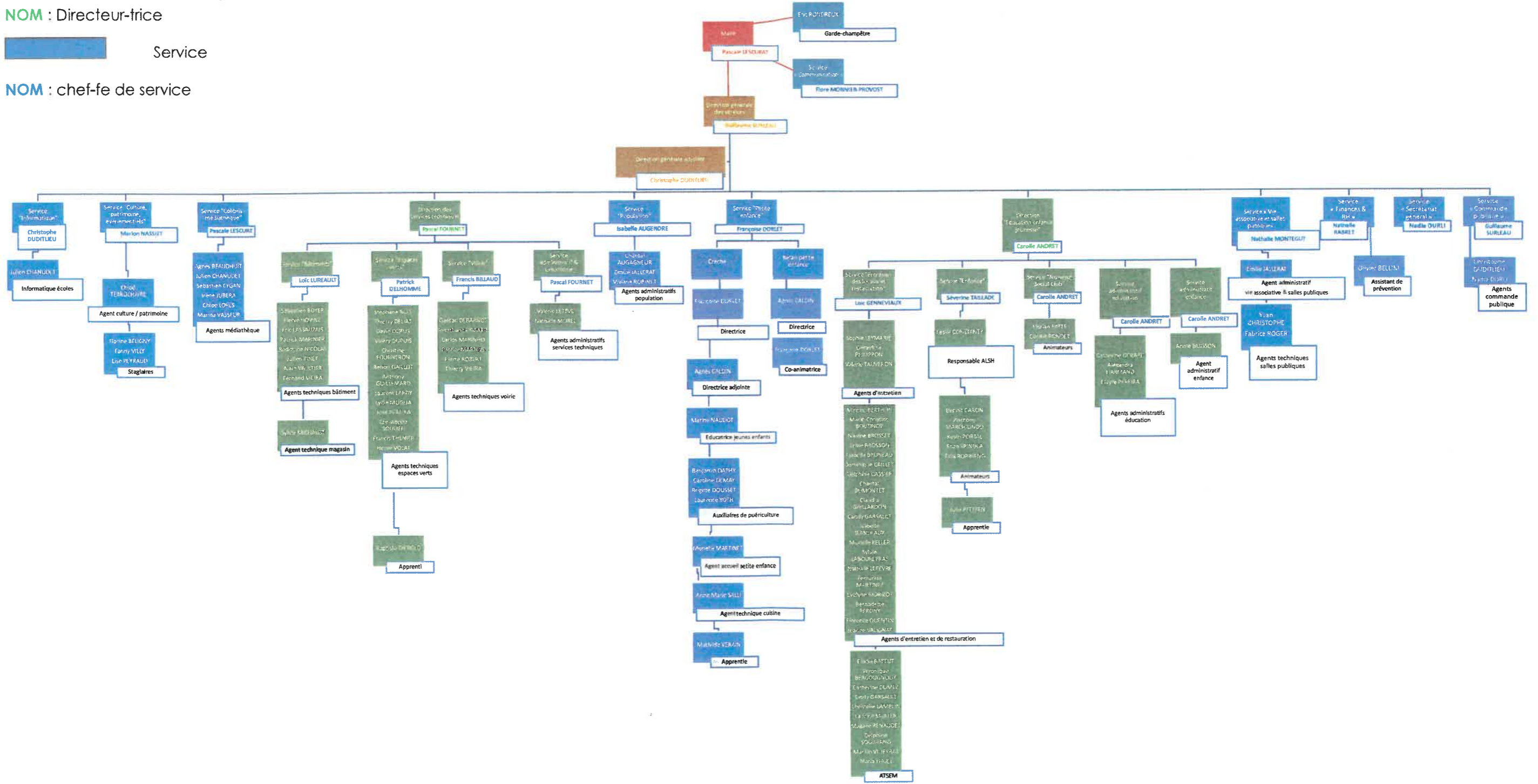
NOM : directeur-trice général-e des services ou directeur-trice général-e adjoint-e

Direction

NOM : Directeur-trice

Service

NOM : chef-fe de service



ORGANIGRAMME DES SERVICES – Septembre 2023

